

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53
En exercice : 53
Présents : 50



N°014

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2026

L'AN deux mille vingt-six, le 29 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur KARROUMI Sofienne, Maire.

Etaient présents : DJEBBARI Nabila, LESCAUT Guillaume, COULIBALY Dialla, SISSOKO Sadio, DOGHMANE Amel, VALLY Sophie, COHEN-HADRIA Yonel, LO TUTALA Aline, LAHJIBI Mohamed, FAYE Carolina, PINAUD Yoan, NARASSIGUIN Corinne, CAMARA Demba, VIGOT Thomas, NIAKATE Aïcha, LACHAUD Bastien, BELAIR Katalyne, SERISIER Wilfried, NCIRI Leïla, LEFÉBURE Pierre, ANTIGNY-FERNANDES Yanna, FAZAZI Zeid, HUREL Marguerite, MALEME Lway-Dario, MERAZGA Sonia, OURABAH Sofiane, MOUANGUE Véronique, NAULEAU Pierre-Yves, QUETIER Julie, PLEE Eric, BLIOT Cassandre, PRESSET Louis, KONTE Djeneba, MESNARD Maximilien, FERREZ - LE GUET Léa, GOLON Lucas, ALEHAUSE Séverine, DIAW Amadou, DICKA Carole, KUMMER Ulysse, LAFARGE Astrid, FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, OZHAN Mizgin, GODIN Guillaume, BOUZIDI Zakia, BENDAHMANE Ayoub, Conseillers municipaux ;

Hôtel de Ville d'Aubervilliers
2, rue de la Commune de Paris
93308 Aubervilliers Cedex
www.aubervilliers.fr

Accusé de réception en préfecture
093-219300019-20260330-D26-14-DE
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Représentés par :

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Vérane PEDE

Monsieur Arthur BEAL

Madame Julie QUETIER

Monsieur Guillaume LESCAUT

Madame Carolina FAYE

Secrétaire de séance : Dialla COULIBALY

OBJET : Élection des Adjoints au Maire

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Sofienne KARROUMI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-2, L. 2122-2, L. 2122-2-1, L. 2122-4, L. 2122-7-2 et L.2122-10 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 mars 2026 fixant à 20 le nombre des adjoints au maire, dont 5 adjoints en charge d'un ou plusieurs quartiers ;

Vu l'appel au dépôt de listes prononcé par le Maire ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ; que chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ; qu'au terme de l'appel à candidature, une seule liste menée par Madame Nabila DJEBBARI (de 20 conseillers municipaux) a été déposée auprès de Monsieur le Maire ;

Considérant qu'au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 53
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Vote pour : 44
- Vote contre : 2
- Suffrages exprimés : 46

Considérant que tous les élus ont été invités à voter pour (ou oui) ou contre (ou non) cette liste ; que cette liste a obtenu 44 pour, 2 contre et 7 bulletins blancs ; que l'effectif légal du Conseil étant 53, la liste déposée a obtenu la majorité absolue ;

DELIBERE :

APPROUVE l'élection des adjoints au Maire inscrits sur la liste menée par Madame Nabila DJEBARRI.

DIT qu'en conséquence, les membres suivants du Conseil municipal sont élus adjoints au Maire selon le rang suivant :

- 1ère adjointe au Maire : *Nabila DJEBBARI*
- 2ème adjoint au Maire : *Guillaume LESCAOT*

Accusé de réception en préfecture
093-219300019-20260330-D26-14-DE
Date de réception préfecture : 30/03/2026

- 3^{ème} adjoint au Maire : *Diigla COULIBALY*
- 4^{ème} adjoint au Maire : *Willyed SERISIER*
- 5^{ème} adjoint au Maire : *Amel DOGHMANE*
- 6^{ème} adjoint au Maire : *Marc GUERRIEN*
- 7^{ème} adjoint au Maire : *Carolina FAYE*
- 8^{ème} adjoint au Maire : *Sadio SISSOKO*
- 9^{ème} adjoint au Maire : *Aline LO TUTALA*
- 10^{ème} adjoint au Maire : *Thomas VIGOT*
- 11^{ème} adjoint au Maire : *Julie QUETIER*
- 12^{ème} adjoint au Maire : *Mohamed LAHJIBI*
- 13^{ème} adjoint au Maire : *Vénane PEDE*
- 14^{ème} adjoint au Maire : *Demba CAMARA*
- 15^{ème} adjoint au Maire : *Karalyne BELAIR*
- 16^{ème} adjoint au Maire : *Yvan PINAUD*
- 17^{ème} adjoint au Maire : *Ma FERREZ-LE GUET*
- 18^{ème} adjoint au Maire : *Sofiane OURABAH*
- 19^{ème} adjoint au Maire : *Aïcha NIAKATÉ*
- 20^{ème} adjoint au Maire : *Zeid FAZAZI*

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Le Maire
Sofienne KARROUMI


